

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél: 04 91 00 34 22 Fax: 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°128

1 euro

Janvier - Février 2012

Déposé le 16/ 02/ 12.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Une nécessité :
des revendications claires
et une action efficace !
voir page 2



Promotions Mouvement
Les infos des délégués FO
et compte-rendu de mandat.
voir page 4

Réunions d'info syndicale :
un droit, ouvert à tous.
Participez aux réunions FO,
invitez-y vos collègues !
voir page 8

Directeurs : le chantage aux AAD,
PPMS, Médecins scolaires.
voir page 7

2012 ... le réflexe syndical
Pour tout problème ou question,
je contacte le syndicat.
En 2012, j'adhère ! voir page 8

Carte scolaire : le massacre

voir page 3

➤ **Annulation des suppressions de postes**
et restitution des postes RASED

Signez la pétition intersyndicale page 6

➤ **Défense des remplacements**

Renvoyez l'enquête (envoyée par mail et toujours
à télécharger sur notre site)

Non au jour de carence

Maintien du traitement au 1er jour de maladie

Signez, faites signer

la pétition nationale voir page 5



Plus d'infos ?
C'est sur le site
www.snudifo13.org

FORCE OUVRIÈRE **FO** [LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE



Le projet ministériel de texte sur l'évaluation des enseignants, une carte scolaire de saccage.... au cœur des attaques sur notre statut et nos conditions de travail.

■ **Les enseignants du 1^{er} degré sont bien concernés par les textes sur l'évaluation :**

Avec la fin de l'inspection traditionnelle remplacée par un l'entretien préparé par une « auto-critique », la fin de toutes les promotions au choix et grand choix, l'allongement de la carrière... et donc une baisse colossale de nos salaires, les pleins pouvoirs aux IEN... (voir dossier dans notre bulletin précédent).

Par ailleurs, l'article 1^{er} du projet prévoit pour eux, que « l'autorité hiérarchique peut également désigner un autre fonctionnaire pour mener les entretiens d'évaluation au sein des écoles » (qui ? le principal du collège ? un fonctionnaire de la collectivité territoriale ? le directeur d'une future EPEP ?...).

C'est la casse de notre statut et la paupérisation des enseignants !

■ **2012, une carte scolaire de "saccage"**

Pour les Bouches du Rhône, **suppression de 159 postes** pour une prévision de 57 élèves en moins ! Concrètement, tout est menacé !

Les RASED sont menacés de disparition complète.

Les postes de remplaçants risquent d'encore diminuer alors que de nombreux remplacements ne sont pas effectués ; en maternelle mais aussi en élémentaire; pour de courtes absences, mais aussi pour des périodes longues; pour des compléments de service réguliers ; pour des absences prévues parfois de longue date, ... Avec les conséquences désastreuses que chacun connaît sur les conditions de travail.

Les effectifs augmenteraient inévitablement avec la modification des seuils pour les ouvertures et les fermetures de classe

■ **Après la grève du 15 décembre unitaire,**

La grève unitaire du 15 décembre sur la revendication **de retrait du projet d'évaluation** a permis un certain nombre de reculs du gouvernement. Suite à l'initiative du SNES-FSU, d'appeler à la grève et manifestation nationale le 31 janvier, la fédération FO de l'enseignement a fait, à tous les niveaux, la proposition aux autres organisations syndicales de passer au cran supérieur et d'appeler ensemble à la grève franche et à la manifestation nationale sur les **deux revendications claires : retrait des textes sur l'évaluation des enseignants et annulation des 14 000 suppressions de postes.**

Quel meilleur point d'appui pour faire reculer le ministre ?

Quel meilleur point d'appui pour la défense des dossiers de carte scolaire de chaque département que cette bataille pour faire reculer le ministre sur les suppressions de postes au niveau national ?

Mais le SNUipp-FSU a refusé d'appeler à la grève franche et à la manifestation nationale en y opposant « 101 grèves départementales » et actions diversifiées. Dans les Bouches du Rhône, **dans le second degré** un appel commun (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC-FO, SNALC, SIAES, ...) a appelé à la grève le 31 janvier, à la manifestation à Paris et un rassemblement devant le Rectorat. **Dans le premier degré** (contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres départements) la proposition du SNUDI-FO 13 d'un appel commun à la grève le 31 janvier a été refusée, par le SE UNSA et le SNUipp-FSU. Le SNUDI-FO 13 s'est inscrit dans l'initiative de sa fédération nationale et a invité les personnels à rejoindre l'initiative unitaire des syndicats du second degré du département. Il défendra avec sa détermination habituelle tous les dossiers d'école qui lui seront confiés et appelle les enseignants à se rassembler, le jour du CTSD devant l'IA.

■ **La défense des revendications, sans relâche, sans « trêve électorale » ...**

La grève franche, unitaire, sur des revendications claires, n'est-elle pas nécessaire pour faire reculer le ministre ? **Le SNUDI-FO 13 mettra ces questions au centre des discussions avec les collègues dans les écoles et les réunions d'information syndicale.**

Force Ouvrière n'acceptera aucune austérité qu'elle soit de " droite ", de " gauche " ou "syndicale " et invite tous les collègues à se tenir prêt à la mobilisation pour défendre nos droits et garanties, pour défendre nos conditions de travail et l'Ecole laïque !

Participez aux réunions du SNUDI-FO ! Adhérez au SNUDI-FO !

**31 janvier :
20 000 manifestants à Paris
Grève massive
sur les revendications claires.**

Hier 31 janvier, plus de 40 % des personnels enseignants du 1^{er} degré et du 2^d degré étaient en grève dans les collèges, les lycées et lycées professionnels. La grève était aussi très significative dans les services administratifs. Pour l'annulation de toutes les suppressions de postes et pour le retrait définitif des projets de décret et d'arrêté concernant l'évaluation des enseignants, les personnels ont clairement exprimé avec leurs organisations syndicales leur volonté de refuser que leurs statuts et leurs conditions de travail ne deviennent des variables d'ajustement dans la gestion de la « crise de la dette » qui n'est pas la leur.

A l'appel du SNES-FSU, de la FNEC FP FO, de la CGT, de SUD, du SNALC et de la FAEN, la grève a été très importante. Plus de 20 000 manifestants ont défilé sur les deux revendications à Paris où 4000 d'entre eux se sont regroupés dans le cortège de la FNEC FP FO et de ses syndicats.



Paris



Aix en Pce

Faut-il mettre en lien l'attitude du SNUipp, avec la lecture du compte-rendu du groupe de travail académique par le délégué FO, lorsque le secrétaire académique du SNUipp-FSU qui est aussi le secrétaire du SNUipp-FSU 13, déclare au recteur : « il est hors de question de revenir sur votre répartition des suppressions d'emplois. Vos choix sont faits avec des critères objectifs et **ne peuvent être contestés par nous mêmes** » ou bien : « Une situation qui nous attriste... **on se sent sanctionné dans la mise en œuvre des pistes que vous préconisez avec justesse.** ».

Propos pour le moins incroyables face à l'administration, après l'annonce de la saignée des postes dans l'académie !

Carte Scolaire 2012 : le massacre s'amplifie !

219 emplois supprimés dans l'académie, 159 dans les Bouches du Rhône, pour une prévision de 57 élèves en moins !

C'est une nouvelle saignée qui se prépare dans toutes les écoles des Bouches du Rhône : **RASED, remplaçants, modification des seuils d'ouverture et de fermeture, remise en cause de la scolarisation en maternelle, augmentation des effectifs par classe, globalisation des effectifs d'écoles voisines... TOUT est menacé !** Ces suppressions s'ajoutent aux dizaines de milliers de postes fermés les années précédentes dans l'enseignement public. Elles sont prises en application du plan d'austérité du gouvernement Fillon dont l'objectif est de faire payer la crise aux salariés et aux services publics.

Le SNUDI-FO 13 a déposé un préavis de grève à compter du 14 février ...

Et appelé au rassemblement devant le CTSD le 15 février pour dire :

- non aux fermetures,
- oui aux ouvertures nécessaires,
- maintien et restitution des postes de RASED,
- création des postes de remplaçants ...



Avant, pendant, et après le CTSD, le SNUDI-FO défend les postes !

Renvoyez votre dossier carte scolaire et l'enquête remplacements !

Comité Technique Académique 19 janvier 2012 - Groupe de travail 1er degré L'intervention de FO

Monsieur le Recteur,

Force Ouvrière est particulièrement révoltée par le cynisme et la brutalité de l'approche comptable, pour ne pas dire mercantile, qui s'exprime dans l'utilisation à 6 reprises du mot « coût » dans les 2 pages d'analyse du dernier document de travail préparatoire aux travaux de la carte scolaire 1er degré !

Non, Monsieur le Recteur, l'Ecole laïque n'est pas un « coût » pour la nation, c'est un INVESTISSEMENT pour l'avenir ! Alors que notre académie devrait accueillir 104 élèves de plus dans les écoles, c'est à dire un nombre d'élèves stable, nous devrions subir 219 suppressions de postes à la rentrée 2012...

Comment, dans ces conditions, osez-vous écrire que la méthode de répartition des emplois vise une répartition « plus efficace de façon à faciliter la réussite de tous les élèves. »

Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Recteur, comment la suppression de 219 emplois pour un effectif relativement stable dans nos écoles, s'ajoutant aux 98 suppressions officielles subies à cette rentrée 2011 (sans parler des précédentes !) pourraient « faciliter la réussite de tous les élèves » ?!

Par ailleurs, les documents indiquent que pour préparer la rentrée 2012 vous ne considérez « pas seulement la variation du nombre d'élèves d'une année sur l'autre (variation quasi nulle selon vos propres dires), vous prenez également en compte « l'ensemble de leurs conditions de scolarisation » mais vous omettez de préciser que ce qui détermine réellement la préparation de la rentrée 2012, hélas ce n'est pas nouveau mais ça s'aggrave, c'est la dictature de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui vous impose, Monsieur le Recteur, de retirer 219 emplois dans le cadre des 5 700 suppressions au niveau national pour le seul 1er degré !

A ce propos, nous récusons la dissociation que vous faites dans votre présentation entre les 600 suppressions d'emplois correspondant à des stages d'étudiants M2 qui seront réduits l'an prochain et les 5100 suppressions d'emplois d'enseignants et intervenants en langues. Ces 600 emplois sont des emplois comme les autres ; ils n'ont pas été créés au moment de la « réforme » de la mastérisation mais pris sur le contingent général.

Justifier ces 600 suppressions de postes par la « modification du parcours de formation », c'est nous refaire le coup des suppressions de postes des stagiaires IUFM d'il y a deux ans. La réalité, c'est bien 5700 suppressions de postes dans le premier degré.

Ne comptez pas sur Force Ouvrière, Monsieur le Recteur, pour se plier à la dictature de la RGPP pour payer une dette qui n'est pas la nôtre... ni celle des élèves qui nous sont confiés !

Une « dotation » c'est l'action de fournir, en l'occurrence des moyens pour le bon fonctionnement de l'Ecole...

A l'heure où la difficulté sociale, souvent responsable de la difficulté scolaire, atteint des sommets, à l'heure où le nombre d'enfants handicapés scolarisés ou intégrés dans les classes ordinaires ne cesse de croître, rendant plus difficiles encore les conditions d'enseignement pour les élèves comme pour les maîtres, ce n'est pas une « dotation » mais une SOUSTRACTION de postes que vous proposez pour faire face aux difficultés de plus en plus grandes que connaît l'Ecole publique !

Pour Force Ouvrière, c'est inacceptable... et nul ne peut l'accepter !

Pour conclure constatons, Monsieur le Recteur, que

- le scolarisation des petits ne cesse de baisser, et c'est le résultat d'une volonté de la réduire à néant, alors que le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter dans les écoles maternelles qui doivent gérer la difficulté scolaire croissante et l'intégration d'élèves handicapés de plus en plus nombreux, souvent sans l'aide d'Auxiliaires de Vie Scolaire ou en nombre d'heures souvent inférieur aux notifications MDPH... tout comme dans les écoles élémentaires ;

- le remplacement des maîtres absents est de moins en moins assuré, conduisant à surcharger les autres classes, perturbant le bon fonctionnement des écoles. A titre d'exemple, dans mon école, deux enseignants sont absents depuis ce matin et il n'y a pas de remplaçants. Il y en aura peut-être un cet après-midi, et dans ce cas il aura été retiré, je vous le laisse deviner... à une école maternelle, les écoles maternelles étant les premières sacrifiées en matière de remplacement !

- le refus des départs en stages pour les spécialités E et G des RASED, depuis 3 années consécutives maintenant, comme le manque de psychologues scolaires, programme la mort totale de ce dispositif d'aide aux élèves en grande difficulté scolaire et participe de la dégradation des conditions d'enseignement.

- les directeurs d'école croulent sous les tâches administratives qui ne cessent de croître, en premier lieu par le transfert de tâches assurées auparavant par les personnels administratifs de moins en moins nombreux parce qu'également victimes des suppressions de postes, en particulier dans les inspections primaires et académiques.

Ajoutons que les directeurs ont perdu, dans le même temps, 6h hebdomadaires d'EVS pour l'aide à la direction et que le seuil des décharges de direction au delà de 5 classes n'a pas été amélioré depuis des décennies !

Trop, c'est trop, Monsieur le Recteur, les 219 suppressions de postes qui devraient, semble-t-il, poursuivre le démantèlement des Réseaux d'aide spécialisée, déjà bien engagé, et réduire les moyens de remplacement déjà notablement insuffisants, s'ajoutant à toute la déréglementation en cours, risquent bien de faire exploser la colère des personnels et des parents d'élèves, également durement touchés comme salariés...

Ils peuvent compter sur Force Ouvrière pour faire valoir les besoins, défendre les revendications et refuser l'austérité sous toutes ses formes. Je vous remercie de votre attention... et de votre réponse.

Pour le Recteur,

« Notre obsession à voir que les effectifs est le signe d'une pensée appauvrie »

« Nous avons essayé de faire l'exercice en fonction de contraintes qui résultent de choix que nous n'avons pas à commenter et cela dans une situation démographique fragile. »

« On peut bien faire malgré tout, la preuve les résultats aux évaluations... sachons aussi voir nos points faibles... »

N'en déplaise aux acteurs du « nouveau dialogue social », FO continuera à commenter, critiquer et combattre les choix néfastes.

Quant aux évaluations, leur fonction politique apparaît maintenant clairement : montrer qu'on peut faire mieux avec moins... en attendant qu'elles servent aussi à « l'évaluation » des enseignants !

Donnant acte à FO que « la scolarisation des petits en maternelle est faible », le Recteur a affirmé : « Nous sommes sans reproche à partir de 3 ans ». Nous faisons juges les collègues et les parents d'élèves de cette annonce.

Tout en s'interrogeant « sur jusqu'où nous pouvons aller dans cette participation à l'effort public », le Recteur qui admet que « ça va être difficile », répond à FO que « c'est une approche qualitative plutôt que comptable » et que « Notre obsession à voir que les effectifs est le signe d'une pensée appauvrie ». Et le Recteur de conclure : « le point de départ, c'est le choix politique de supprimer 14 000 emplois ».

Promotions

La CAPD a entériné les résultats des promotions. Le SNUDI FO a réaffirmé son opposition à l'augmentation de la part du mérite dans le barème, déjà largement représenté par la note dans le barème actuel, a indiqué que l'AGS devait rester le critère principal parce que le plus objectif dans le calcul du barème, s'est opposé à la volonté d'augmenter la « note barrage », c'est-à-dire la note minimale pour « prétendre » à la promotion au grand choix et au choix. **Le SNUDI FO revendique un avancement au rythme le plus rapide pour tous et la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12^{ème} et 13^{ème} échelon, accessible à tous avec l'indice terminal 783 de la hors-classe.**

Baisses de note

Le SNUDI FO a défendu les collègues dont la note pédagogique a été revue à la baisse suite à une inspection. Le SNUDI-FO s'oppose aux baisses de note et a demandé en tout cas que la circulaire de l'IA du 23 août soit respectée. Circulaire qui précise qu'en cas de défaillances relevées pour la première fois, celles-ci doivent être explicitées, une aide des conseillers pédagogiques proposée, la note maintenue, une

Promotions PE 2011/2012

Eche lon	Grand choix 30%				Choix 5/7				Ancien neté
	Note de barrage	Promouvables	Promus	Barème dernier promu	Note de barrage	Promouvables	Nombre Promus	Barème dernier promu	Nombre promus
5	10	318	95	16,50					235
6	10	416	124	19,750	10	311	222	19,250	90
7	11	502	150	23,00	10	374	267	22,750	114
8	12	520	156	27,250	11	338	241	26,750	90
9	12	485	145	32,667	11	373	266	32,358	116
10	13	374	112	46,703	12	199	142	40,897	48
11	13	198	62	54,856	12	129	92	51,417	116

nouvelle date d'inspection fixée. Aucune note ne peut donc être baissée d'emblée.

De nombreux collègues ont donc pu voir leur baisse de note pédagogique suite à une première inspection annulée. Leur note précédente est donc maintenue jusqu'à la nouvelle inspection. Ce qui est important pour les collègues puisque la note intervient dans les barèmes.

Mouvement

Mouvement départemental 2012

Deux groupes de travail ont eu lieu les jeudis 26 janvier et 2 février. A l'heure où nous éditons, **les conclusions définitives n'en sont pas connues.**

■ Révision barème

Le délégué du personnel FORCE OUVRIERE a réaffirmé l'exigence d'un **barème plus juste**, basé sur le seul critère objectif que constitue l'AGS et son opposition à l'introduction du "mérite" dans le barème.

Il a réitéré également notre opposition à l'inflation des points de stabilité et des bonifications ... qui entraîne des injustices flagrantes entre les collègues.

L'IA a proposé **la suppression de la note dans le barème.**

Cette disposition semble répondre à la non-introduction du "mérite" dans le barème, position défendue par FO. Cependant, **elle ne peut aboutir à un barème plus juste si les points d'AGS sont toujours divisés par deux, et si l'inflation des points de stabilité et de bonifications reste en l'état !**

Le délégué FO donne simulation de cas pour démontrer l'injustice des points d'AGS divisés par deux, par exemple un collègue de 24 ans d'AGS sans points de stabilité passerait après un collègue de 6 ans d'AGS avec 5 ans de stabilité en ZEP !

A l'heure où nous publions, l'administration semblerait accepter la prise en compte de **l'entièreté** des points d'AGS. **A suivre ...**

■ Nominations à titre provisoire

FO demande une véritable troisième phase d'ajustement avec le contrôle des délégués du personnel. L'administration l'accepte pour une deuxième phase (titre provisoire informatisé), mais le refuse pour la troisième phase "d'ajustement".

■ Conditions de repli : Vigilance !

Au vu du nombre de suppressions de postes annoncé (159), il y a risque de disparition de nombreuses classes et de postes RASED, ce qui entraînerait de nombreux replis ...

Et l'IA veut revoir les règles de repli. Le SNUDI FO n'acceptera pas que les personnels déjà victimes de la suppression de leur poste soient doublement pénalisés par des décisions de replis sur des classes non voulues.

Mouvement national : exeat et ineat

Le droit au rapprochement de conjoints doit être respecté !

Le droit à mutation interdépartementale est un droit statutaire inscrit dans le statut de la Fonction Publique d'Etat, en aucun nous n'accepterons qu'il soit remplacé par une quelconque mobilité interministérielle, comme certains le revendiquent. Le SNUDI-FO poursuit ses interventions en direction du ministère pour exiger le respect du droit à mutation, en particulier pour les situations prioritaires définies par l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée : rapprochement de conjoints, dossiers médicaux au titre du handicap, enseignement en milieu urbain difficile. Le syndicat défendra tous les dossiers individuels d'exeat-ineat qui lui ont été confiés et réaffirmera son exigence de retrait de la note de service ministérielle 2011 qui est à la base de la remise en cause des règles et barèmes départementaux et du paritarisme.

Mouvement dans les Etablissements ECLAIR : cheval de Troie de l'éclatement de notre statut !

Le ministre a annoncé une circulaire sur le dispositif ECLAIR (écoles collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) pour le recrutements des enseignants dès la rentrée prochaine. Celui-ci se ferait sur profil, hors cadre, hors barème, sur une base nationale. Le ministre Luc Chatel a précisé : « *Les candidatures seront recueillies sur un site internet et ce sont les chefs d'établissements qui recrutent leurs équipes pédagogiques. C'est une révolution au sein de l'Education Nationale.* »

Les personnels seront mis en concurrence. Ce mouvement, qui sera national, bafoue le statut.

Les postes vacants (1300) seraient publiés sur la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) et pourraient être pourvus par des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (d'Etat, hospitalière, territoriale) ayant trois ans d'expérience, pas forcément dans l'enseignement, mais dont « l'approche éducative peut être jugée intéressante ».

C'est la mise en oeuvre de l'autonomie des établissements, prélude à la privatisation.

FO demande l'abandon du Dispositif ECLAIR !

NON au jour de carence !

Signez et faites signer la pétition ci-dessous !

Disponible aussi sur notre site www.snudifo13.org, avec communiqués, informations ...

✂

NON AU JOUR DE CARENCE PETITION NATIONALE

Maintien du traitement au premier jour de maladie !

Le gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique », impose aux fonctionnaires et agents publics le non paiement du 1^{er} jour d'arrêt de maladie.

Cela se traduit par la baisse de leur salaire directe !

L'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un **jour de carence** dans la fonction publique : hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là, d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1^{er} jour de maladie.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires, sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui s'attaque au pouvoir d'achat, aux retraites, à la sécurité sociale.

Tout ceci est inacceptable !

Avec FO, les soussignés exigent :

L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances

Le respect de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui maintient le traitement pendant 3 mois en cas de maladie

Avec FO, les soussignés disent clairement :

NON au jour de carence

OUI à l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point indiciaire

Nom	Prénom	Etablissement	Ville	Signature

A renvoyer à : SNUDI-FO, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille ou par mail



AREN 13 Association
des Rééducateurs de
l'Éducation Nationale des
Bouches du Rhône

POUR LA DEFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : ANNULATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES ET RESTITUTION DES POSTES RASED !

Dans le cadre du projet de carte scolaire, notre académie se voit retirer 202 postes d'enseignants du 1er degré. Le retrait imposé aux Bouches du Rhône atteint les 159 postes (qui s'ajoutent aux 50 postes de 2010 et aux 63 postes de 2011). Les propos de Luc Chatel ciblant les RASED comme premier réservoir pour absorber les suppressions font planer les plus vives inquiétudes quant à leur devenir.

Alors que depuis les Décrets Darcos de 2008, 3000 postes d'enseignants spécialisés ont déjà été supprimés, ce projet serait une étape supplémentaire dans le processus de liquidation des moyens d'aide spécialisée. Les maîtres E et G pourraient disparaître, niant les qualifications et les spécificités de ces collègues.

Les écoles et les élèves en grande difficulté seraient privés de l'aide spécialisée indispensable et c'est donc toute l'école républicaine, dans son objectif de réussite de tous les élèves, qui est menacée et les conditions de travail de tous les enseignants qui seraient dégradées.

Pour stopper ce projet dévastateur, l'Assemblée Générale des enseignants, réunie le 11/01/2012 à la Bourse du Travail de Marseille en présence des syndicats et associations professionnelles, demande aux parents, enseignants, personnels de l'éducation, élus de signer et faire signer massivement cette pétition pour :

- l'annulation de toutes les suppressions de postes
- la restitution de tous les postes RASED

Les signatures seront collectées par les organisations syndicales qui les remettront à l'IA au cours du CTSD, mercredi 15 février.

NOM	PRENOM	PROFESSION	VILLE	SIGNATURE

**A renvoyer à SNUDI-FO, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille
ou en pièce jointe de mail à contact@snudifo13.org**

Directeurs : le chantage aux AAD

Le SNUDI FO a alerté les collègues, est intervenu auprès de l'IA.

Cette volonté de transformer les directeurs demandant un AAD en « tuteur » de ces personnels, de les rendre responsables d'entretiens, de conseils sur les besoins et les attentes du CUI, de la délivrance d'une attestation de compétences en fin de contrat, est inacceptable ! Et la dernière mouture du dispositif (même si certains syndicats crient à la victoire et au recul de l'administration) laisse le directeur responsable de "l'évaluation" de l'AAD avec les trois entretiens et l'élaboration de l'attestation finale de compétences et donc responsable **de la formation** « sur le terrain ».

C'est un transfert de compétences qui remet en cause le statut des directeurs d'école. Encore une tâche supplémentaire (encore une !) qui ne relève pas de leur compétence, toujours plus de temps de travail, et la tentative de **faire fonctionner les directeurs d'école comme des chefs d'établissement !**

L'IA ne voudrait-il pas se prémunir contre des recours en prud'hommes pour défaut de formation des CUI en transformant les directeurs en tuteurs ? FO rappelle ses revendications : embauches des AAD à temps plein sur des postes statutaires dans la Fonction Publique, réemploi sur leur poste et intégration de tous les personnels précaires dans des emplois statutaires de la Fonction publique d'Etat, respect des droits, un vrai contrat, un vrai travail, un vrai statut pour un vrai salaire !

PPMS (Plan de prévention de mise en sûreté)

Profitant de l'urgence de la mise en place d'un plan de prévention d'intervention autour de l'usine ARKEMA à Saint Menet, de nombreux collègues directeurs sont convoqués à une réunion d'information à l'IA afin de **finaliser leur dossier PPMS.**

Chaque année, FO intervient en CHS-CT (Comité Hygiène et Sécurité) contre la volonté de l'administration à imposer aux directeurs de mettre en place un PPMS pour leur établissement. Ce n'est ni de leur compétence (technique) ni de leurs prérogatives (droit statutaire) d'élaborer, d'appliquer et de mesurer un tel dispositif qui rentre en contraction avec un texte de loi plus récent et qui englobe tous les établissements publics de la commune, le **PCS (Plan communal de sauvegarde).**

En effet, la circulaire 2002 qui instituait les PPMS n'a jamais eu de base réglementaire (elle ne repose sur aucun texte de loi, décret ou arrêté). Pour cela aucun IEN ne peut véritablement l'imposer à un directeur. Cela relève du strict volontariat !

Médecins scolaires : grève le 7 février

La médecine scolaire est indispensable dans le dépistage, la prévention, le conseil, et n'a plus à démontrer son importance pour les élèves comme pour les collègues dans les écoles.

La charge de travail de ces médecins (visites à l'entrée en école élémentaire et en 6^{ème}, gestion d'urgence, dossiers MDPH, SEGPA, CLIS, ...) a explosé, alors que leur nombre de médecins a dramatiquement diminué. Le recrutement de médecins scolaires supplémentaires est une urgence.

Les médecins scolaires sont les médecins les plus mal payés de la fonction publique. Les mesures de revalorisation salariale (promises par le Ministère) sont indispensables au recrutement de nouveaux médecins scolaires et au maintien des médecins en place actuellement. Le SNUDI-FO 13 soutient leurs revendications de créations de postes et de revalorisation salariale.

Non à la liquidation des RASED !

■ **1990 : création des RASED**, par transformation des GAPP créés en 1970.

Psychologues scolaires, maîtres G (dominante rééducative) et maîtres E (dominante pédagogique) y conjuguent leur activité avec celles des enseignants des classes pour apporter l'aide spécialisée la mieux adaptée aux élèves en difficulté scolaire.

■ **Mais ... les plans successifs de restriction budgétaire** n'en ont que faire et au fil des années, des postes de RASED ont été supprimés, notamment en ne remplaçant pas les personnels partant en retraite, faute de personnels spécialisés, et pour cause ... l'administration n'avait pas ouvert de places en stages de spécialisation !

Mépris des élèves et des conditions de travail des personnels, RGPP oblige ...

■ **2008, les mesures Darcos** Le ministre, sous couvert de prétextes pseudo-pédagogiques et de semaine de quatre jours pour les élèves, s'attaque au statut et obligations de service des enseignants et porte un coup meurtrier aux RASED. La création de "l'aide personnalisée" faite par les enseignants des classes et des stages de "remise à niveau" pendant les congés va de pair avec les coupes sombres de 3000 postes RASED et la perspective de leur disparition, le poids de l'aide aux élèves en difficulté incombant à terme aux seuls enseignants des classes.

Ce décret fait suite à la signature du protocole de discussion du 7 novembre 2007 entre le ministre DARCOS et le SNUipp FSU, le SGEN CFDT et le SE UNSA et du relevé de discussion (DARCOS - SE UNSA et SGEN CFDT).

L'inspection académique maintient son chantage à l'aide administrative et tente de transférer les responsabilités des employeurs sur les directeurs !

Les directeurs refusent ce dispositif ...

Une directrice nous écrit : « *Est-ce qu'on ne devrait pas refuser tout simplement ces emplois précaires, sans même parler des conditions proposées ? Les directeurs ont droit à des personnels formés et ils ont aussi droit de ne pas participer à la précarisation de l'emploi dans notre société !* »

Un directeur répond à son IEN : « *C'est avec plaisir que l'école accepte l'arrivée d'un nouvel emploi CUI avec la responsabilité du tutorat confiée à l'employeur-recruteur, en particulier les entretiens et l'attestation de compétences.* »

Le SNUDI FO refuse toute pression visant à obliger les directeurs à accepter des AAD dans ce contexte.

Contactez le syndicat pour tout problème. La défense du statut c'est la défense de nos droits qu'il s'agisse du projet d'évaluation des enseignants ou de la tentative de transformer les missions de directeur.

FORCE OUVRIERE revendique toujours :

- que des consignes rapides soient données pour l'arrêt de la mise en place des PPMS

- l'abrogation de la circulaire de 2002 et l'application pleine et entière de la loi cadre de 2004 sur la sécurité civile.

La seule référence valable, c'est le PCS qui date de 2004 (plus récent) et dont l'article 13 couvre tous les établissements publics et donc les écoles de la commune. Il relève de la compétence de la Mairie.

Les directeurs, qui ne sont pas formés et spécialisés sur les questions de réglementation d'hygiène et de sécurité, sont en droit de faire référence au PCS de la commune de Marseille. Ils peuvent également faire appel à l'ACMO départemental et à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité

Pour ce dossier aussi, le SNUDI FO 13 interviendra en audience auprès de l'Inspecteur d'Académie.

Trois syndicats de médecins scolaires, dont le SMEDEN-FO, appellent à une grève nationale, avec manifestation à Paris le 7 février.

Le SNUDI-FO n'a signé aucun accord et a, dès le départ, dénoncé les propositions ministérielles. Tout atteste aujourd'hui que nous avons raison de ne pas signer ! S'appuyant sur la formidable manifestation du 20 novembre 2008, le SNUDI-FO 13 a proposé que les syndicats départementaux s'adressent aux syndicats nationaux pour qu'ils appellent ensemble clairement au retrait des décrets et mesures Darcos et que dans l'immédiat, les syndicats départementaux appellent dans l'unité à stopper l'aide personnalisée, prétexte à la suppression des RASED jusqu'à ce que nous ayons la garantie du maintien et du renforcement des RASED. Une proposition refusée !

■ **2012, carte scolaire de "saccage"**

Pour notre académie 104 élèves de plus prévus dans les écoles et 219 suppressions de postes prévues à la rentrée ! Dans le cadre, il y a **plus que jamais danger de liquidation des RASED**, avec des conséquences désastreuses pour leurs personnels, pour les élèves en difficulté et leurs enseignants !

Le SNUDI-FO poursuit son action pour la défense des RASED et de leurs personnels en lien avec la bataille pour tous les postes nécessaires : interventions dans les instances, recherche l'unité syndicale sur des revendications claires (voir pétition Carte scolaire/RASED) et des actions efficaces, mobilisation du 31 janvier pour l'annulation des suppressions de postes, mobilisation lors du CTSD carte scolaire,

Les réunions d'info syndicale ... second trimestre

■ De premières réunions ont eu lieu :

Marseille sud, Marseille centre, Marseille 4^{ème}, La Ciotat, La Bouilladisse...

■ Réunions programmées

- * **Marseille 4^{ème} mardi 20 mars**, 17 h,
à l'école mat Longchamp, 2 impasse de Montbard, 13004
- * **Aix en Provence mercredi 21 mars**, 9 h, Union locale FO, rue des Muletiers
- * **Salon de Provence mercredi 28 mars**, 9h, Ecole Canourgues Mx1, Salon
- * **Marseille Nord mardi 27 mars**, 17h00,
à l'école maternelle Sinoncelli, 51 rue Boisselot, 13014

■ **D'autres réunions à venir** : Côte bleue, Istres, Fos, Rousset, Tarascon, Marseille, ...

Modèle avis de participation

(téléchargeable sur notre site)

Avis de participation à une réunion d'Information Syndicale

Mme Mr Ecole : Le

A Madame, Monsieur l'Inspectrice(teur) de l'Education Nationale
Circonscription de :

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 447 du 23 mai 1982, je participerai à la demi-journée d'Information Syndicale organisée par le SNUDI-FO, le, de ... h à ... h, à

(commune).

En conséquence, je ne serai pas présent(e) lors de la réunion suivante :

.....*

* Dans les heures "hors temps élèves"

Consultez régulièrement notre site

www.snudifo13.org

pour connaître modifications et nouvelles réunions.

1ère partie : informations, discussion, questions, ...

2ème partie : Traitement des dossiers individuels avec les délégués du syndicat (promotion, mouvement, retraite, changement de département...).

L'école Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 Imprimé au siège
Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 21/01/12 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275

Adhérer,
c'est renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière, c'est permettre le fonctionnement matériel et l'organisation de la section.
Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la défense des droits collectifs.

**Vous avez besoin du syndicat ;
le syndicat a besoin de vous ;
le syndicat c'est vous !**

SNUDI-FO 13 Carte 2012 (Année scolaire 2011 - 2012)

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité

PE Stagiaire : 75 €

Retraité : 75 €

EVS-AVS : 40 €

■ Majorations :

AIS, IMF: 4 €

CPC: 10 €

Dir 2-4 cl.: 6 €

Dir 5-9 cl.: 10 €

Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole :

..... à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2012 vous sera adressée début 2013.